

PLAN DE FORMATION LE LICENCIEMENT POUR MOTIF ECONOMIQUE

Public visé : Dirigeants d'Entreprises Comptables ou Responsables des ressources humaines.

Objectifs : Maîtriser ce type de procédure de licenciement, afin de réduire au minimum les risques de contentieux.

Moyens pédagogiques : Alternance d'apports théoriques et d'études de cas fondés sur des situations concrètes.

Méthodes d'évaluation des acquis : Après chaque session, une évaluation des acquis précédents sera envisagée, suivra une évaluation générale en fin de stage.

Contenu de la formation :

➤ **DEFINITION**

- les apports de la Loi
- les apports de la jurisprudence

➤ **MODIFICATION DU CONTRAT DE TRAVAIL**

- définition d'un élément déterminant du contrat de travail
- savoir différencier la modification du contrat de la modification des conditions de travail
- règles de procédure pour modifier le contrat de travail pour raison économique

➤ **CONDITIONS PREALABLES AU LICENCIEMENT**

- l'obligation d'adaptation et de reclassement du salarié
- les propositions de reclassement et les limites de l'obligation de reclassement

➤ **PROCEDURE DE LICENCIEMENT**

- procédure spécifique en fonction du nombre de licenciements et de l'effectif de l'entreprise
- la notion d'ordre de licenciement (les critères)

➤ **NOTIFICATION DU LICENCIEMENT**

- les mentions obligatoires de la lettre de licenciement
- convention de reclassement personnalisé - contrat de transition professionnelle
- les indemnités liées à la rupture

➤ **CONTENTIEUX DU LICENCIEMENT ECONOMIQUE**

- panorama de la jurisprudence sur le licenciement économique